



Modalités générales de la soutenance de thèse de doctorat

Décanat des études de cycles supérieurs

et de la recherche de

l'Université du Québec à Chicoutimi

Modalités générales de la soutenance de thèse de doctorat

Décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche
de l'Université du Québec à Chicoutimi

Modalités générales de la soutenance de thèse de doctorat à l'UQAC

La soutenance de la thèse de doctorat est obligatoire car elle fait partie intégrante du processus d'évaluation de celle-ci ; elle a lieu devant un jury d'évaluation et le doyen ou son représentant, lequel n'est pas membre du jury de soutenance. Cet exercice crucial pour le finissant aux études doctorales a pour objectif de permettre aux membres du jury de porter un jugement définitif sur la thèse du candidat, de lui poser les questions qu'elle soulève et d'évaluer ses aptitudes à en communiquer oralement le contenu. En principe, la soutenance est publique, donc ouverte au minimum aux étudiants et professeurs du département ainsi qu'aux invités du candidat.

Chaque programme de doctorat de l'UQAC peut mettre en place un protocole particulier pour la soutenance de thèse ; c'est notamment le cas pour les programmes offerts en extension. Nous vous recommandons de vous informer auprès de votre directeur de programme afin de savoir s'il y a des modalités spécifiques à observer.

Précisions

Convocation de la soutenance

La soutenance de thèse est convoquée par le Décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche sur un avis du président du jury d'évaluation et elle se tient normalement dans un délai n'excédant pas un mois après l'acceptation de la thèse aux fins de soutenance par les évaluateurs.

Rôle et responsabilité du président

En plus de la mise en branle du processus de soutenance, le président préside la soutenance de la thèse et en fait rapport au doyen ou son mandataire. Il avise également le décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche de toutes les décisions concernant le suivi de l'évaluation de la thèse.

Composition du jury

Le jury de soutenance est composé des mêmes évaluateurs qui ont évalué la thèse et est présidé par le président. Cependant, s'il a fallu recourir à un deuxième jury, le jury de soutenance est alors constitué des évaluateurs des deux jurys qui ont accepté la thèse aux fins de soutenance. Exceptionnellement, un membre du jury de soutenance peut être exempté d'assister à la soutenance à condition que le doyen lui ait désigné un remplaçant compétent qui se fait alors le porte-parole du membre absent ; dans une

telle éventualité, l'évaluateur absent devra, au préalable, indiquer par écrit les questions qu'il aurait voulu poser à l'étudiant lors de la soutenance.

Objectifs

Porter un jugement définitif sur la thèse du candidat

Pour que la thèse soit acceptée, la décision du jury de soutenance doit être unanime. En l'absence d'unanimité, et à la demande du doyen ou de son représentant, le jury de soutenance peut reconsidérer le cas ou réviser sa décision. Toutefois, en cas de dissidence, le Bureau du doyen constitue un nouveau jury d'évaluation composé de cinq personnes dont l'une agit comme président et il en informe la Commission des études. Lors de la nouvelle soutenance, la décision de ce jury prise à la majorité des voix est finale. En cas d'égalité des voix, le vote du président du jury est prépondérant. Dans leur évaluation, les membres du jury prennent non seulement compte du texte écrit de la thèse, mais également de l'exposé du candidat et de ses réponses à leurs questions. Les questions des examinateurs permettent au candidat de soutenir ou défendre des aspects essentiels de sa thèse par une solide argumentation.

Évaluer les aptitudes du candidat à la communication orale

Cette évaluation est indicative et prospective. Elle ne saurait donc à elle seule justifier un refus de la thèse. Le candidat pourra cependant apprécier l'évaluation qui est faite par les membres du jury de ses aptitudes, car elles influenceront sur le déroulement de sa carrière.

Protocole

La soutenance de thèse est un moment important et un jour de célébration dans la vie du candidat et de l'Université. On s'attend donc à ce que sa tenue vestimentaire s'harmonise à la circonstance.

De façon générale, la doyenne ou son représentant ouvre officiellement la soutenance en soulignant l'importance de cet événement et en présentant la personne qui agit à titre de président, puis lui cède la parole.

Durant son exposé, le candidat s'adresse principalement au président et aux membres du jury. Il manifestera son aisance à la communication orale notamment en usant peu d'un texte écrit. L'exposé peut naturellement être soutenu par les technologies de l'information et de la communication (Power Point, Internet, etc.).

Le candidat fait une présentation orale de sa thèse de quarante-cinq à soixante minutes. Après avoir décrit succinctement la problématique et les objectifs de sa recherche, il fait état de sa démarche scientifique (méthodologie utilisée) et souligne les principales

conclusions auxquelles il est arrivé. Il termine sa présentation en relevant les questions demeurées en suspens et celles ouvrant de nouvelles pistes de recherche.

Après l'exposé de l'étudiant, le jury de soutenance procède à son interrogation, en débutant normalement par les évaluateurs externes, puis les évaluateurs internes, le directeur de recherche et, finalement, le président. Par la suite, et s'il le juge à propos, la doyenne ou son mandataire peut formuler certains commentaires sur la thèse. Quant au public présent, il ne s'adresse à l'étudiant que sur invitation du président.

Au retour du jury dans le local de soutenance, le président ou la doyenne communique au candidat la décision du jury d'accepter la thèse en s'inspirant d'une [formule appropriée](#).